



REGLEMENT MARCHE NORDIQUE – CAPITO TRAIL Samedi 24 octobre 2020

Toute inscription à la Marche Nordique CAPITO TRAIL Samedi 24 octobre 2020 implique l'acceptation tacite du règlement suivant :

1 PRESENTATION

La Marche Nordique part du principe d'accentuer le mouvement naturel de balancier des bras et de propulser le corps vers l'avant à l'aide de deux bâtons. Cette technique implique à chaque participant de maintenir au minimum deux appuis au sol tout au long du parcours. La marche nordique étant accessible au plus grand nombre, les organisateurs de l'activité rappellent à chaque participant que l'essentiel réside dans la performance réalisée par soi-même et non par rapport à un autre participant.

2 EPREUVE

Pour cette 12^{ème} édition du Capito Trail, l'association Chateuil Sport Nature souhaite faire découvrir ses paysages aux pratiquants de Marche Nordique. C'est une Marche Nordique dont l'utilisation de deux bâtons spécifiques à cette discipline est obligatoire, elle est non chronométrée, en pleine nature et emprunte en grande partie des sentiers du Capito Trail. La distance de la Marche Nordique du Capito Trail est environ 14km, pour plus de 400 mètres de dénivelé positif. Afin de privilégier l'esprit de découverte de la discipline et des paysages, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours en cours d'épreuve afin d'adapter le niveau des participants avec la distance proposée (réduction du parcours à 8 km). Le lieu du **départ et l'arrivée se situe au Complexe sportif de St Julien-Chateuil**. La Marche Nordique se déroulera à allure libre en respectant le balisage indiqué. L'ensemble de l'épreuve sera encadrée par des membres de l'association Chateuil Sport Nature en chasuble Jaune.

Le départ de la Marche Nordique sera donné le **samedi 24 Octobre 2020 à partir de 14h00**.

3 PARTICIPATION

La marche nordique est ouverte à toute personne, homme ou femme licenciée ou non.

4 RAVITAILLEMENT

Une zone de ravitaillement est approvisionnée en boissons et nourriture à consommer à l'arrivée de St Julien-Chateuil. Chaque marcheur doit veiller à disposer, au départ, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier l'arrivée.

5 CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les conditions peuvent être difficiles en octobre (vent, froid, pluie ou neige). Un bon entraînement et une réelle capacité d'autonomie personnelle sont indispensables à la réussite de l'épreuve.

6 ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DE L'ETHIQUE

La participation à la Marche Nordique du Capito Trail de St Julien-Chateuil entraîne de facto l'acceptation sans réserve du présent règlement. Tout inscrit s'engage à n'emprunter que les chemins balisés par l'organisation.

7 INSCRIPTION

Droits d'engagement pour participer à la Marche Nordique du Capito Trail : 5 € jusqu'au 24 Octobre 2020.

8 EQUIPEMENT POUR LA MARCHE NORDIQUE

Obligatoires :

- Une paire de bâtons spécifiques à la marche nordique
- Une réserve d'eau minimum d'un litre,

Très fortement recommandés :

- Bandana ou bonnet,
- Pantalon, collant ou au minimum un corsaire couvrant en dessous du genou,
- Vêtements chauds indispensables en cas de conditions prévues froides,
- Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps,
- Gants

9 SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

Un poste de secours est implanté au PC de la course. Le poste de secours est destiné à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les marcheurs qu'ils jugeront en danger.

En cas de nécessité et pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel à la brigade des pompiers. A ce moment-là, la direction des opérations mettra en œuvre tous les moyens appropriés. Les frais résultant de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Elle pourra alors présenter un dossier auprès de son assurance individuelle accident personnel. Tout marcheur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

10 ABANDON

Sauf blessure, un marcheur ne doit pas abandonner sans prévenir un membre encadrant (chasuble jaune). Il doit alors prévenir le responsable.

11 MODIFICATIONS DU PARCOURS ; ANNULATION DE LA MARCHE NORDIQUE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables (forte dépression avec d'importantes quantités de pluie et de neige, fort risque orageux...) le départ peut être reporté de deux heures au maximum, au-delà, l'épreuve est annulée.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours. L'annulation, le report ou la modification de la marche n'ouvrent droit à aucun remboursement d'inscription.

Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le responsable de l'épreuve, le Président de l'association Chateuil Sport Nature ainsi que de toute personne.

12 ASSURANCE

Responsabilité civile : l'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident : chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

13 DROITS A L'IMAGE

Par sa participation à la marche nordique du Capito trail, chaque concurrent autorise expressément Chapeuil Sport Nature (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la marche nordique en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

14 CNIL

Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires pour votre participation à la Marche Nordique Capito Trail de St Julien-Chapeuil (inscription). Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association Chapeuil Sport Nature. Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à l'association Chapeuil Sport Nature.